

**REPONSE DE MONSIEUR Paul-Marie BARTOLI
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. ANGELINI**

OBJET : Avenir des transports maritimes

Monsieur le conseiller territorial,

Vous rappelez à l'attention de l'Assemblée la complexité de la desserte de notre île, particulièrement dans le domaine maritime et les conséquences sur l'économie insulaire fragilisée par un contexte national difficile. Le dernier mouvement de grève a sans doute participé à cette fragilisation, surtout en début de saison.

En ce qui concerne la SNCM, il convient de garder en mémoire l'inquiétude des salariés et des entreprises qui travaillent avec cette compagnie tant en Corse que sur le continent. La réponse quant à son avenir doit tenir compte de cet aspect social.

Il est certain que la discontinuité est une étape déterminante afin de clarifier les comptes de cette compagnie et notamment de préciser les sommes à recouvrer dans le cadre des procédures européennes.

Notre priorité, en tant que collectivité responsable de la continuité territoriale, réside dans le maintien d'une desserte telle que définie dans la convention de service public. J'insiste sur trois objectifs : la qualité du service offert, la préservation de l'emploi et le développement de l'économie insulaire.

L'Etat, en tant qu'actionnaire se doit de participer à une solution pour résoudre une situation dont il est en partie responsable. Des études de faisabilité, des analyses juridiques et financières sont présentées au ministère. Les différentes solutions que vous rappelez sont conditionnées par la discontinuité et par la clarification des contraintes financières qui pèsent sur la compagnie.

Des propositions sont formulées par des repreneurs privés, elles restent à ce stade confidentielles.

Le choix de recourir à la compagnie régionale reste une hypothèse. Il s'agit de créer une société d'économie mixte ou une société publique locale qui se limiterait dans un premier temps à l'aspect investissement. Il n'est guère concevable dans le temps qui nous est imparti d'organiser une compagnie chargée de la gestion complète et donc de l'exploitation de la desserte. Les charges, les responsabilités, la mobilisation des compétences techniques et financières exigent un savoir-faire qui ne peut s'improviser.

- la SEM/SPL aura un rôle prépondérant et déterminant sur les actions stratégiques, à savoir :

- acquisition et vente des navires exploités par la Compagnie régionale maritime, en ce qui concerne ceux dont la SEM/SPL serait propriétaire ;

- détermination du dimensionnement de la DSP dans la compagnie exploitante concernant les liaisons maritimes (ports de départ et d'arrivée, fréquences, composition de la flotte, services à offrir, capacités pour le transport des passagers et de fret) qui doivent être assurées dans la mesure où les pouvoirs publics les considèrent nécessaires pour atteindre leurs objectifs ci-avant mentionnés ;

- la SEM/SPL donnera ces navires en location à la compagnie exploitante et percevra donc des loyers tout en sachant que c'est lors de la revente des bateaux que la SEM/SPL d'investissement pourra réaliser des plus-values. L'ensemble permet ainsi de reconstituer une flotte moderne pour la compagnie exploitante et conformes aux normes et réglementations européennes applicables à court terme ; alors qu'il a été acté que la SNCM ne pourra pas acheter de nouveaux navires.

- Soulignons au passage que la location de ces bateaux devrait générer une économie non négligeable sur le cout global de la future DSP.

- tout cela suppose et il s'agit là d'une condition essentielle à la pérennité d'une SEM/SPL : l'apport en capital doit être conséquent.

Face à l'actualité, nous savons tous que ce ne sont pas les quatre mois de sursis obtenus par les syndicats de la SNCM qui permettront à cette compagnie de survivre et sur ce point le Premier ministre a clairement indiqué le 8 juillet dernier : « Il faut un redressement judiciaire parce que cette entreprise est en train de couler ».

L'anticipation doit donc être notre maître mot, il en va du devenir de la desserte maritime de notre île à travers la continuité du service public tout en préservant le maintien de l'emploi.